

En terminant, je voudrais remercier les députés du comité de leur affabilité. J'ai eu l'honneur de présider de nombreux comités et il est juste de dire, je crois, qu'en dépit des quelques votes qui ont eu lieu, c'est la séance la plus brève et la plus civilisée parmi celles auxquelles j'ai assisté.

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur le Président, je m'empresse d'ajouter quelques remarques à celles du whip du parti au pouvoir.

A titre de porte-parole du parti qui a pris l'initiative du débat sur la réforme parlementaire ces dernières années, je suis très heureux de signaler certaines injustices auxquelles donne lieu, à mon avis, le système actuel. Je voudrais signaler que c'est notre parti, sous le gouvernement du très honorable député de Yellowhead (M. Clark), et son leader parlementaire à l'époque, l'honorable Walter Baker, qui ont pris l'initiative de la réforme parlementaire.

A ce moment-là, le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) avait préparé un mémoire extrêmement fouillé. Durant la dernière session, le gouvernement a présenté son infâme projet sur la politique énergétique nationale regroupant 15 mesures législatives, ce qui a provoqué un débat et la «crise des cloches», obligeant le comité à se réunir.

Bien qu'il ne soit pas d'usage de discuter les rapports du comité de sélection, c'est la deuxième fois seulement qu'un rapport de ce genre est débattu au cours des récentes années—et je crois fermement que nous devons saisir ces occasions pour évaluer les progrès réels accomplis dans le domaine de la réforme parlementaire.

Plus précisément, si le rapport est adopté sans débat, cela équivaut à accepter la répartition proportionnelle des membres pour chaque parti, soit six ministériels, trois députés de l'opposition officielle et un de l'autre parti d'opposition, ce qui est loin d'être juste pour l'opposition officielle.

Il est vrai sans doute que le comité de sélection éprouve beaucoup de difficultés à assurer une représentation proportionnelle, compte tenu de la députation actuelle, soit 148 libéraux, 102 progressistes conservateurs et 30 néo-démocrates, puisque chaque comité compte entre 10 et 15 membres.

Comme d'autres députés l'ont signalé, la répartition la plus équitable consisterait à former des comités composés de neuf ou de dix-sept membres. De cette manière, il serait possible d'assurer au sein des comités une représentation fidèle à la composition de la Chambre.

● (1520)

Malheureusement, le nouveau Règlement, qui découle des recommandations du comité spécial du Règlement et de la procédure, limite le nombre de membres des comités à dix au minimum et à 15 au maximum, ce qui ne nous aide pas à résoudre le problème.

Cependant, il faut rappeler l'esprit qui animait le comité spécial, l'esprit de la réforme parlementaire, la recherche d'une véritable collaboration afin de rendre le Parlement plus efficace et mieux en prise sur la réalité d'aujourd'hui. Si nous

Adoption d'un rapport de comité

revenons à l'esprit de compromis, de souplesse et de conciliation, il nous faut rejeter le rapport du comité de sélection et nous mettre à l'ouvrage pour trouver une répartition équitable ou du moins plus équitable que celle qui est proposée.

Je ne pense pas qu'il y ait un seul député, quel que soit son parti, qui puisse affirmer en toute franchise que la répartition actuelle au sein des comités de dix membres, reflète fidèlement la composition des Communes. A l'heure actuelle, les ministériels occupent à peu près 53 p. 100 des 281 sièges de la Chambre—sans compter le vôtre, monsieur le Président—mais ils représentent 60 p. 100 de la composition des comités. Le Nouveau parti démocratique totalise 30 sièges, soit de 10 à 11 p. 100 de la représentation parlementaire, ce qui reflète bien leurs 10 p. 100 de la composition des petits comités permanents.

C'est donc l'opposition officielle qui est vraiment lésée dans la composition des comités. Avec un peu plus de 36 p. 100 des sièges à la Chambre, le parti progressiste-conservateur ne fournit pourtant que 30 p. 100 des membres des comités permanents.

Une solution plus équitable—non encore parfaite, je l'admets, mais tout de même plus juste—consisterait à ajouter un membre aux comités qui en comptent déjà dix, ce qui permettrait le partage suivant dans la représentation des partis: six députés libéraux, soit 54.5 p. 100 des membres des comités permanents, ce qui est très près des 53 p. 100 des sièges qu'ils comptent à la Chambre; quatre députés progressistes-conservateurs, soit 36.36 p. 100 de la composition des comités permanents, ce qui se rapproche beaucoup des 36 p. 100 et quelque des sièges que nous occupons à la Chambre; et un député néo-démocrate, soit 9.1 p. 100.

En vertu de ce nouveau partage, les libéraux bénéficieraient encore d'une légère surreprésentation aux comités, soit 54 p. 100 par rapport à 53 p. 100 à la Chambre, la représentation progressiste-conservatrice aux comités refléterait à peu près exactement notre représentation à la Chambre, soit 36 p. 100 et une petite fraction dans les deux cas, tandis que le Nouveau parti démocratique serait proportionnellement un peu sous-représenté, soit à peu près 9 p. 100 contre 11 p. 100.

Je sais bien que mes amis à ma gauche diront que nous devrions tenir compte des rapports entre les trois partis. Compte tenu du nombre de sièges occupés à la Chambre par chacun des partis, la proportion est à peu près de cinq libéraux pour trois progressistes-conservateurs et un néo-démocrate.

La représentation que nous proposons pour les comités ferait passer le rapport entre l'opposition officielle et les néo-démocrates de trois contre un à quatre contre un. J'admets que cela ne reflète pas fidèlement la proportion des sièges occupés à la Chambre par les deux partis, mais l'écart ne serait pas aussi grand qu'il l'a été au cours de la dernière année lorsque le rapport des députés ministériels et des députés de l'opposition officielle dans la composition des comités était de deux contre un.